

# Avis de divulgation

## Introduction.

Trading 212 est le nom commercial des entités suivantes :

- a. Trading 212 EU GmbH («**Trading 212 EU**»), qui est autorisée et réglementée par l'Autorité fédérale allemande de surveillance financière («**BaFin**») (numéro d'identification BaFin 10109603) et est la société qui vous fournira les services CFD tels que spécifiés dans les Conditions applicables aux CFD, facilitera les transactions de change à des fins de règlement, et fournira les Services de courtage d'actions en exécution seule tels que spécifiés dans la section A des Conditions applicables à Invest, et qui détiendra vos actifs comme spécifié dans la section C des Conditions applicables à Invest ; et
- b. Trading 212 Markets Ltd («**Trading 212 CY**»), qui est autorisée et réglementée par la Cyprus Securities and Exchange Commission («**CySEC**») (numéro de licence 398/21) et est la société qui détiendra vos actifs comme spécifié dans la section B des Conditions applicables à Invest.

Toute référence dans le présent avis de divulgation à «**Trading 212**», «**Société**», «**nous**», «**notre**» et «**nos**» désigne l'entité spécifique fournissant le service concerné, comme détaillé dans les Conditions applicables aux CFD et à Invest. Toute référence à «**vous**» et «**votre**» désigne votre personne en tant que Client de Trading 212.

Nous nous engageons à :

- a. fournir un service client de haut niveau ; et
- b. maintenir notre réputation de crédibilité et de responsabilité.

Nous sommes toujours heureux de recevoir des commentaires sur notre service. Si vous êtes mécontent de nos services, donnez-nous la possibilité de résoudre le problème. Si vous n'êtes pas satisfait d'un aspect de notre service, la première chose que vous devriez faire, est de contacter notre équipe du service client à l'adresse [info@trading212.com](mailto:info@trading212.com).

L'Avis de divulgation suivant vous fournit des informations sur la nature et les risques de certains types d'investissement, sur la manière dont nous identifions, contrôlons, gérons et, le cas échéant, divulguons les conflits d'intérêts qui peuvent survenir de temps à autre et sur la manière dont vous pouvez déposer des plaintes ainsi que sur nos procédures de traitement de ces plaintes. Le présent Avis de divulgation comprend les sections suivantes :

- (a) **Section I** - Divulgation des risques
- (b) **Section II** - Conflits d'intérêts
- (c) **Section III** - Procédures de plainte

Tous les mots et expressions mis en évidence et non définis dans le présent Avis de divulgation ont la même signification que celle qui leur est donnée dans nos Conditions applicables à Invest et nos Conditions applicables aux CFD (le cas échéant).

## Section I - Divulgation des risques

La présente section vous fournit des informations sur la nature et le risque de certains types d'investissement. Elle n'explique pas tous les risques ni comment ces risques sont liés à votre situation personnelle. Si vous vous demandez si nos produits vous conviennent ou non, vous devriez demander l'avis d'un professionnel avant d'effectuer des opérations.

Trading 212 EU offre la possibilité d'investir et d'effectuer des transactions sur les produits suivants :

- a. Contrats pour différences (« **CFD** ») sur des actifs financiers, notamment des actions, des obligations, des indices, des fonds négociés en bourse (« **ETF** »), des matières premières et des paires de devises (« **Forex** ») ; et
- b. Valeurs mobilières transférables (« **Actions** »), y compris les actions, les fractions d'actions, les ETF et les Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« **OPCVM** »).

Même si nos offres conviennent aussi bien aux clients particuliers qu'aux clients professionnels, sachez qu'en investissant ou en négociant dans l'un des produits ci-dessus, vous risquez votre capital et vous risquez de ne pas récupérer autant que vous avez investi initialement.

## 1. Avertissements sur les risques liés aux CFD.

### 1.1. Risques d'ordre général

Les CFD sont des instruments financiers négociés sur marge, qui permettent aux investisseurs et aux traders de participer à l'évolution des cours des actions et des indices sans posséder l'actif sous-jacent.

Le trading de CFD peut ne pas convenir à tous les investisseurs en raison du risque élevé et de la nature complexe de cette activité. Vous pouvez perdre la totalité ou la majeure partie de votre paiement initial et être tenu d'effectuer des paiements supplémentaires. Vous serez responsable de vos propres décisions de trading. En cas de doute, vous devriez demander un avis indépendant.

Les CFD sont très risqués en raison des marchés spéculatifs et volatils de ces produits et de l'effet de levier (marge) impliqué. Le trading de ces produits peut entraîner la perte de la totalité des fonds que vous avez déposés sur le compte. La loi nous oblige à informer les clients particuliers du pourcentage de clients particuliers qui ont perdu de l'argent en négociant des CFD avec nous au cours des 12 derniers mois. Cette divulgation sera disponible sur notre site web : [www.trading212.com](http://www.trading212.com). Vous devez examiner attentivement votre situation financière et votre tolérance au risque avant de trader des CFD. Le trading de CFD est une activité qui comporte un risque élevé pour votre capital. N'utilisez pas d'argent que vous ne pouvez pas vous permettre de perdre.

Vous ne devriez envisager de trader des CFD que si :

- c. vous avez une vaste expérience du trading sur des marchés volatils,
- d. vous comprenez parfaitement leur fonctionnement, y compris tous les risques et coûts impliqués,
- e. vous savez que plus l'effet de levier est important, plus le risque est grand,
- f. vous comprenez que votre/vos position(s) peut/peuvent être clôturée(s), que vous soyez ou non d'accord avec notre décision de clôturer votre/vos position(s),
- g. vous avez une tolérance au risque élevée et la capacité d'absorber les pertes si elles surviennent, et
- h. vous disposez de suffisamment de temps pour gérer vos investissements de manière active.

Si vous n'avez pas accès à Internet et ne pouvez pas accéder au site web, veuillez le signaler à l'équipe du service client. Sur demande, nous vous fournirons un document papier contenant une description de certains des risques liés au trading de CFD.

Le trading des CFD repose sur l'évolution des cours (appréciation et dépréciation) des instruments sous-jacents. Vous êtes donc exposé à des risques similaires mais amplifiés liés à la détention des instruments sous-jacents. La valeur des instruments sous-jacents peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. En raison de l'utilisation de l'effet de levier, le trading de CFD comporte un degré de risque plus élevé que le trading d'actions ordinaire et pourrait ne pas convenir à tout le monde.

Les opérations que vous effectuez sur notre Plateforme de trading ne sont pas effectuées sur une bourse ou un marché et ne sont pas compensées par une chambre de compensation centrale. Les transactions CFD sont des contrats avec Trading 212 EU comme contrepartie.

## **1.2. Effet de levier**

Les CFD offrent différents niveaux d'effet de levier. Avant de trader, nous vous demanderons d'effectuer un dépôt initial. Chacun des produits CFD que nous proposons est assorti d'une marge obligatoire. Sur la base de cette exigence et de votre dépôt initial, vous pourrez trader une valeur de contrat supérieure à vos fonds. Par exemple, une exigence de marge de 5 % vous permettrait de trader des contrats 20 fois plus importants que votre dépôt. Les fluctuations des cours des actifs seront donc amplifiées plusieurs fois. Cela peut jouer en votre faveur ou en votre défaveur, car un petit mouvement de cours en votre défaveur peut se traduire par un profit ou une perte plus importants. L'utilisation d'un effet de levier ou d'une marge signifie que vous pouvez perdre la totalité des fonds que vous avez effectivement déposés sur votre compte si le cours du CFD évolue fortement en votre défaveur.

## **1.3. Taux de marge**

Trading 212 EU se réserve le droit d'ajuster les exigences de marge pour chacun de ses produits et a le droit de modifier ou d'augmenter ses exigences de marge à tout moment : Afin de protéger la Société et l'ensemble de nos clients, nous pouvons modifier à tout moment et à notre seule discrétion les marges requises pour tout ou partie des clients pour toute position ouverte ou nouvelle. Si nous augmentons nos exigences de marge, cela peut

vous empêcher d'ajouter des positions ou de couvrir des positions existantes si vous n'avez pas suffisamment de fonds propres. Si les exigences de marge augmentent pour vos CFD existants, vous devrez déposer des fonds supplémentaires à l'avance ou vos positions pourraient être liquidées. Cela peut entraîner une augmentation de votre exigence de marge. Il se peut donc que vous soyez amené à déposer des fonds supplémentaires pour maintenir les positions existantes.

Cela étant dit, il est d'une importance cruciale que les clients surveillent toujours leurs positions. Les clients doivent s'assurer que leurs comptes de trading sont suffisamment approvisionnés pour éviter toute perturbation due à d'éventuels appels de marge et/ou à des retraits dans le cadre de leurs activités de négociation.

Pourcentages de marge initiale par type de sous-jacent pour les clients de détail :

- a. 3,33 % de la valeur notionnelle du CFD lorsque la paire de devises sous-jacente est composée de deux des devises suivantes : Dollar américain, euro, yen japonais, livre sterling, dollar canadien ou franc suisse ;
- b. 5 % de la valeur notionnelle du CFD lorsque l'indice sous-jacent, la paire de devises ou la matière première est :
  - i. l'un des indices boursiers suivants : Financial Times Stock Exchange 100 (FTSE 100); Cotation Assistée en Continu 40 (CAC 40) ; Deutsche Börse AG German Stock Index 40 (DAX40) ; Dow Jones Industrial Average (DJIA) ; Standard & Poors 500 (S&P 500) ; NASDAQ Composite Index (NASDAQ), NASDAQ 100 Index (NASDAQ 100) ; Nikkei Index (Nikkei 225) ; Standard & Poors / Australian Securities Exchange 200 (ASX 200) ; EURO STOXX 50 Index (EURO STOXX 50) ;
  - ii. une paire de devises composée d'au moins une devise qui n'est pas répertoriée au point (a) ci-dessus ; ou
  - iii. l'or ;
- c. 10 % de la valeur notionnelle du CFD lorsque la matière première ou l'indice boursier sous-jacent est une matière première ou un indice boursier autre que ceux énumérés au point (b) ci-dessus ; ou
- d. 20 % de la valeur notionnelle du CFD lorsque le sous-jacent est :
  - i. une action ; ou
  - ii. un instrument non mentionné ci-dessus.

Les pourcentages de marge mentionnés ci-dessus s'appliquent à tous les clients.

## **1.4. Surveillance de position**

Il vous incombe de surveiller votre Compte. Nous avons le droit de liquider vos positions sans préavis en cas de déficit de marge (stop-out).

Vous devez surveiller votre compte afin qu'à tout moment, le compte contienne suffisamment de fonds propres pour répondre à nos exigences de marge. Nous ne sommes pas tenus de vous informer de tout manquement aux exigences de marge avant d'exercer nos droits en vertu de notre Accord avec vous, y compris, mais sans s'y limiter, le droit de liquider des positions sur votre/vos compte(s).

Si la valeur nette du compte (trésorerie plus bénéfices courants moins pertes courantes) tombe en dessous de 50 % de la marge requise, nous pouvons fermer l'intégralité ou une partie de vos positions au prix actuel du marché. Cela ne doit cependant pas être considéré comme une garantie, et il vous incombe de vous assurer que des fonds suffisants sont disponibles sur votre compte à tout moment.

## **1.5. Risque de contrepartie**

En ce qui concerne les CFD, Trading 212 EU est une contrepartie à toutes vos transactions. Aucun de nos produits CFD n'est coté en bourse et aucun droit, avantage ou obligation ne peut être transféré à qui que ce soit d'autre. Même si nous nous engageons à vous fournir la meilleure exécution et à agir de manière raisonnable et conformément à nos conditions générales publiées, les CFD ouverts sur votre compte chez nous doivent être clôturés chez nous, sur la base de nos prix et conditions. Les CFD sont des contrats avec nous en tant que contrepartie, et ne sont pas négociés sur une bourse réglementée et compensés sur une chambre de compensation centrale. Ainsi, les règles et protections des bourses et des chambres de compensation ne s'appliquent pas au trading de CFD avec nous.

## **1.6. Risque de crédit de contrepartie sur les transactions CFD**

Étant donné que nous sommes la contrepartie de vos transactions CFD, vous êtes exposé aux risques financiers et commerciaux, y compris le risque de crédit, associés à vos transactions avec nous. Autrement dit, dans le cas peu probable où nous deviendrions insolubles, nous pourrions être incapables de respecter nos obligations à votre égard.

Veillez noter que Trading 212 EU est membre de l'*Entschädigungseinrichtung der Wertpapierhandelsunternehmen* (« EdW »), un fonds spécial du gouvernement fédéral établi avec la *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (« KfW ») dans le but de restituer le solde du Compte du client, sur demande, en cas de défaillance de Trading 212 EU, conformément aux conditions et limites spécifiques. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur le Système de protection des investisseurs, consultez <https://www.edw.de/index-2.html>.

### **1.7. Les CFD ne vous confèrent aucun droit sur l'actif sous-jacent**

Un CFD garantit un profit ou une perte en fonction des fluctuations du prix de l'actif sous-jacent, plutôt qu'en prenant livraison d'un actif sous-jacent. Aucune transaction CFD ne vous confère aucun droit, droit de vote, titre ou intérêt sur un actif sous-jacent, ni ne vous autorise ou vous oblige à acquérir, recevoir, détenir, voter, livrer, céder ou participer directement à une opération sur titre sur un actif sous-jacent.

### **1.8. Protection contre le solde négatif**

La protection contre le solde négatif est disponible pour tous les clients de Trading 212. La protection contre le solde négatif limite les pertes maximales qu'un client particulier pourrait subir. Elle est conçue comme un filet de sécurité lorsque la règle de clôture de marge ne fonctionne pas efficacement en raison d'un mouvement de prix très soudain. En introduisant une Protection contre le solde négatif par compte, le client ne peut jamais perdre plus que la somme totale investie pour le trading de CFD. Il ne peut y avoir aucune perte résiduelle ni obligation de fournir des fonds supplémentaires au-delà de ceux du compte de trading CFD du client.

### **1.9. Nos droits d'ajuster, de modifier et/ou de clôturer les transactions CFD en cas d'opération sur titre affectant l'actif sous-jacent**

En cas d'opération sur titres affectant l'actif sous-jacent d'un CFD (par exemple, scission, séparation, émission de droits, fusion et acquisition, etc.) :

- a. Nous pouvons, à notre seule discrétion, déterminer l'ajustement, la modification ou l'action appropriée à prendre, le cas échéant, et quand, en ce qui concerne le CFD pour préserver l'équivalent économique des droits et obligations des parties ;

- b. En complément ou en alternative à ce qui précède, nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de clôturer votre position CFD ouverte sur l'actif sous-jacent avant l'opération sur titre.

## 2. Avertissements sur les risques liés aux actions

### 2.1. Avertissements généraux sur les risques

Les actions représentent une participation partielle dans une entreprise. Ainsi, le propriétaire d'une action participe à la fortune de l'entreprise. Si l'entreprise se porte bien, le prix des actions est susceptible d'augmenter, mais si l'entreprise se porte mal, le prix des actions est susceptible de baisser. Les détenteurs d'actions ordinaires sont les derniers à être payés en cas d'insolvabilité d'une entreprise. Toutefois, les actionnaires ordinaires ont également la possibilité de bénéficier de rendements, sous forme de dividendes ou d'appréciation du cours de l'action, à condition que l'entreprise se porte bien et soit perçue comme continuant à bien se porter. Dans les cas extrêmes, une entreprise peut devenir insolvable et vous risquez de perdre toute la valeur de votre investissement. Le prix des actions repose sur les forces de l'offre et de la demande qui, dans de nombreux cas, dépendent de la perception des perspectives d'avenir des entreprises par le marché. Si, en général, le sentiment du marché est pessimiste à l'égard d'une entreprise et de ses perspectives d'avenir, le cours de l'action baissera probablement et, par conséquent, si vous vendez à ce moment-là ou si le prix ne se redresse pas, vous récupérerez moins que ce que vous avez investi.

La valeur de vos investissements et le niveau des revenus qu'ils génèrent peuvent varier à la hausse comme à la baisse. Il est possible que vous ne récupériez pas la totalité du montant investi. Vous devez également garder à l'esprit que les performances passées des actions ne constituent pas une indication de leurs performances futures.

Certains investissements pourraient ne pas être facilement réalisables. Vous pourriez avoir des difficultés à vendre ces investissements à un prix raisonnable et, dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de les vendre à n'importe quel prix.

Les marchés étrangers comportent des risques différents de ceux des marchés de l'EEE et, dans certains cas, les risques seront plus importants. Le potentiel de profit ou de perte

résultant de transactions sur des marchés étrangers ou de contrats libellés en devises étrangères sera également affecté par les fluctuations des taux de change.

## **2.2. Paiement de dividendes non garanti**

Certaines actions versent un dividende, soit semestriel, soit trimestriel. Un dividende est une somme d'argent, déterminée par le Conseil d'administration de la société, qui constitue une distribution des bénéfices de la société. Les entreprises établies et rentables ont tendance à verser des dividendes et ont un bon historique de versement régulier de dividendes. Des périodes de difficultés économiques peuvent toutefois interrompre le versement de ces dividendes, même pour les actions les plus établies. Les entreprises plus jeunes et moins établies qui construisent une activité ont tendance à conserver leurs bénéfices pour les réinvestir. On les appelle des entreprises « en croissance » car leur stratégie commerciale consiste à développer rapidement leur activité.

## **2.3. Frais de transaction/administratifs**

Les commissions et frais prélevés par nous ou par des tiers réduisent le profit potentiel que vous pouvez réaliser ou augmenteront le niveau de perte. Avant de commencer à trader, vous devez comprendre toutes les commissions et tous les frais dont vous serez responsable.

## **2.4. Gapping du marché**

Il s'agit d'un changement soudain du cours d'un instrument ou de son sous-jacent d'un niveau à un autre. Cela peut survenir à tout moment, mais il se produit le plus souvent lors de la réouverture du marché à un niveau différent de celui de la clôture précédente. Cela peut entraîner des pertes inattendues.

## **2.5. Investissements difficilement réalisables**

Nous pouvons organiser ou conclure des transactions sur des investissements difficilement réalisables. Il s'agit d'investissements pour lesquels le marché est restreint ou pourrait le devenir. Vous pourriez avoir des difficultés à vendre un tel investissement à un prix raisonnable et, dans certaines circonstances. Il peut s'avérer difficile de le vendre à n'importe quel prix. N'investissez pas dans de tels placements à moins d'avoir soigneusement réfléchi à la faisabilité d'un tel investissement pour vous. .

## 2.6. Performances antérieures

Vous devez être conscient que le prix des instruments financiers avec lesquels vous négociez dépend des fluctuations des marchés financiers qui sont indépendants de notre volonté et que les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.

## 2.7. Négociation de titres pouvant faire l'objet d'une stabilisation

Nous, et/ou nos représentants, pouvons de temps à autre effectuer des transactions en votre nom sur des titres sujet à stabilisation. La stabilisation permet de maintenir artificiellement le prix de marché d'un titre pendant la période où une nouvelle émission de titres est vendue au public. La stabilisation peut affecter non seulement le prix de la nouvelle émission mais également le prix des autres titres y afférents.

## 2.8. Risque de liquidité des actions

Les actions sont disponibles dans des entreprises de tailles, de secteurs industriels et de localisations géographiques différents, et sur des marchés boursiers différents. La liquidité est un facteur de risque important lorsqu'on investit dans des actions individuelles et dépend généralement de la capitalisation boursière (valeur totale des actions émises) de la société et des conditions actuelles du marché. Les niveaux de liquidité peuvent changer rapidement et le manque de liquidité limite souvent les transactions sur les actions à faible capitalisation boursière (appelées « mid cap » et « small cap »).

## 2.9. Informations sur les investissements à l'étranger

Les informations sur les investissements à l'étranger ne sont pas aussi facilement accessibles au public et les pages financières de la presse nationale couvrent très peu ce sujet. Les différences de fuseaux horaires signifient également que vous ne serez pas toujours en mesure d'obtenir un prix en temps réel pour les actions étrangères au cours de votre journée de trading. Lorsque l'on investit sur des marchés étrangers, il faut tenir compte des fluctuations de devise. Un gain ou une perte réalisé sur la performance d'une action peut facilement être compensé par un mouvement du taux de change. Par ailleurs, les gains et les pertes sur une action peuvent être cumulés et créer des gains ou des pertes encore plus importants.

## **2.10. Volatilité des prix**

Le prix des actions individuelles peut fluctuer considérablement et peut augmenter ou diminuer rapidement. Les actions peuvent également rester en baisse sur de longues périodes. Les cours des actions augmentent et diminuent en fonction de la santé de l'entreprise et des conditions économiques et de marché générales. Les hausses et les baisses du cours des actions individuelles peuvent être importantes. Les investissements boursiers ont tendance à être plus volatils que les investissements dans la plupart des obligations.

## **2.11. Actions cotées en cents**

Les actions achetées sur l'Alternative Investment Market (AIM) (en particulier celles connues sous le nom de « penny shares ») comportent un degré de risque de perte d'argent plus élevé que les autres actions. En effet, les exigences imposées aux sociétés cotées sur l'AIM sont moins strictes que celles imposées aux sociétés cotées sur le marché. Il existe également généralement un écart plus important entre le prix d'achat et le prix de vente de ces actions et si elles doivent être vendues immédiatement, vous risquez de récupérer moins que ce que vous avez payé en raison d'un manque de liquidité. Le cours de ces actions peut varier rapidement, aussi bien à la hausse qu'à la baisse. Il peut également s'avérer difficile d'obtenir des informations fiables sur leur valeur ou sur l'ampleur des risques auxquels ils sont exposés.

## **2.12. Règlement**

Sur de nombreux marchés (par exemple, les actions négociées à la Bourse de Londres), le règlement s'effectue par les contreparties qui associent simultanément les actions négociées à l'argent liquide donné. Sur d'autres marchés (par exemple ceux où sont négociés les CFD), lors de l'investissement initial, vous versez une somme d'argent (la marge) qui représente un pourcentage de la valeur de l'investissement. Si le prix de l'investissement fluctue par la suite, vous pouvez être amené à verser des liquidités supplémentaires (appel de marge).

## **2.13. Transferts d'investissement**

En ce qui concerne les transferts d'investissement, ayez conscience des risques ci-après :

- **Manque de coopération de la part de l'autre prestataire d'investissement :** Les transferts d'investissement nécessitent la coopération de l'autre prestataire d'investissement. Les transferts d'investissement ne peuvent être effectués lorsque l'autre fournisseur d'investissement ne coopère pas ou ne facilite pas les transferts en nature.
- **Transferts incomplets ou retardés :** ... Bien que Trading 212 CY et Trading 212 EU s'efforcent de traiter les transferts d'investissements dans un délai de 30 jours calendaires, des retards administratifs ou des erreurs peuvent survenir.
- **Incidences fiscales :** Le transfert des actifs d'un client vers un prestataire d'investissement basé dans un autre pays peut avoir des implications fiscales. Par exemple, vous pouvez déclencher des gains ou des pertes en capital lors du transfert de titres, ce qui peut entraîner des obligations fiscales. Il est important que vous compreniez les implications fiscales locales et que vous consultiez un conseiller fiscal si nécessaire.
- **Fractions d'actions :** Comme mentionné dans nos Conditions applicables à Invest, veuillez noter que Trading 212 CY et Trading 212 EU ne sont pas en mesure de faciliter les transferts d'investissement de fractions d'actions. Les fractions d'actions devront d'abord être liquidées pour être encaissées. Cela se fera à votre propre initiative et vous pourrez retirer le produit via les processus de retrait ordinaires. Veuillez noter que l'autre prestataire d'investissement peut ne pas proposer de fractions d'actions ou peut facturer des frais et des charges pour faciliter les futurs achats de fractions d'actions.
- **Risque de marché :** La valeur marchande de vos titres peut changer entre le moment où vous initiez le transfert et celui où il se termine. Vous ne pourrez pas vendre les investissements faisant partie d'un transfert d'investissement et vous serez exposé au risque de marché, ce qui peut entraîner des gains ou des pertes de valeur au cours du processus de transfert.

### 3. Avertissements sur les risques liés aux fractions d'actions.

Les fractions d'action ne peuvent pas être négociées sur les bourses publiques et sont illiquides et non reconnues en dehors de notre plateforme de trading. Vous ne pouvez les

liquider que lorsqu'elles sont vendues par notre intermédiaire et elles ne peuvent pas être transférées à un autre courtier à moins qu'elles soient vendues.

Nous respecterons à tous égards le principe de « meilleure exécution » sur tous les ordres exécutés via Trading 212 EU conformément à ses exigences réglementaires. Cela signifie que l'exécution se fera sur la base d'un prix qui ne sera pas inférieur à l'offre/à la demande en vigueur sur la bourse de référence au moment où vous passez votre ordre pour toutes les actions et fractions d'actions d'une transaction. Tout ordre supérieur à une action comprenant une fraction d'action sera exécuté de manière mixte.

Toutes les participations fractionnaires sont arrondies à la huitième décimale. Pour tous les ordres basés sur le notionnel, votre transaction ne dépassera jamais le montant de l'ordre. L'arrondi peut également affecter votre capacité à être crédité pour les dividendes en espèces, les dividendes en actions et les fractionnements d'actions. Par exemple, si vous possédez 0,00000001 actions qui versent un dividende d'un cent par action, nous ne créditerons pas votre solde en espèces d'une fraction de cent. Lors de l'arrondi, nous ferons des efforts raisonnables pour nous rapprocher le plus possible de votre ordre. Toutefois, nous ne serons pas responsables de toute perte ou dommage subi ou encouru par vous découlant de cet arrondi ou en rapport avec celui-ci, sauf dans la mesure directement imputable à une négligence, une fraude, un manquement volontaire, une rupture de contrat ou une violation des lois applicables dont nous nous serions rendus coupables.

Dans la mesure du possible, nous faciliterons les droits de vote au prorata, mais nous ne pouvons pas garantir ce droit. Nous ne limitons en aucune façon les droits que vous auriez autrement sur les titres et les fonds de votre compte Trading 212, y compris les participations fractionnaires.

Il existe des conflits d'intérêts potentiels liés aux transactions fractionnaires et vous avez consenti à cette transaction en acceptant les Conditions applicables à Invest. Vous pouvez révoquer votre consentement à une telle transaction à tout moment en nous adressant un avis écrit.

Les fractions d'actions ne sont pas transférables. Si vous fermez votre Compte ou transférez votre Compte à une autre entreprise, les fractions d'actions détenues sur votre compte seront liquidées. De même, les fractions d'actions ne peuvent pas être mises sous forme de

certificat et envoyées par courrier. Les liquidations de fractions d'actions peuvent engendrer des frais supplémentaires.

## **4. Avertissements sur les risques liés aux BNB et aux ETC.**

**Le trading des BNB et des ETC comporte un risque élevé. Vous ne devez investir que dans des produits financiers adaptés à vos connaissances et à votre expérience.**

### **4.1. Billets négociés en bourse (BNB)**

Les BNB sont des types de titres de créance conçus pour suivre le rendement total d'un indice de marché sous-jacent ou d'un autre indice de référence. Ils sont souvent non garantis, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas appuyés par une garantie puisqu'ils ne détiennent pas l'actif sous-jacent. Les BNB sont considérés comme présentant un risque élevé pour les prêteurs, car il n'est pas certain que l'emprunteur rembourse l'intégralité du montant. Les BNB peuvent être détenus jusqu'à l'échéance ou être achetés ou vendus à volonté. Ce type de titre de créance se caractérise par la volatilité de son prix et, contrairement aux obligations, il ne génère pas d'intérêts. Chaque BNB dispose d'un document clé pour l'investisseur (KID), indiquant les coûts, la politique d'investissement et le risque du produit.

Un investissement dans des BNB peut vous faire perdre la totalité du montant investi, y compris les frais de transaction engagés. Il existe également un risque que l'émetteur devienne insolvable et ne soit pas en mesure de payer la valeur des BNB. En outre, les BNB peuvent ne pas être rentables et ne pas être capable de payer leurs frais de transaction. L'incapacité à vendre la position sur le marché à un moment donné constitue un autre risque inhérent.

### **4.2. Exchange Traded Commodities (ETC)**

Un ETC est un instrument de dette qui suit des matières premières individuelles ou multiples et qui peut offrir aux investisseurs la possibilité d'investir dans des matières premières telles que l'or, le pétrole, les métaux, l'énergie et le bétail. La valeur des ETC peut fluctuer en fonction des variations de prix du produit sous-jacent.

Les émetteurs d'ETC facturent des frais, qui sont inclus dans le produit et divulgués dans le KID. Des frais de courtage supplémentaires peuvent également s'appliquer. Un ETC suit le

prix d'une matière première ou d'un indice de matières premières et ne représente pas une propriété. En tant que tels, les investisseurs ETC peuvent perdre la totalité du montant investi, y compris les frais de transaction engagés.

## **5. Avertissements sur les risques liés aux Pies d'investissement**

En utilisant l'outil technique d'investissement Pies, vous pourrez générer manuellement vos propres Pies afin d'effectuer des transactions sur des instruments financiers. Vous aurez la possibilité de sélectionner les instruments financiers dans lesquels investir, de déterminer la proportion de l'investissement à allouer à chaque Slice et de choisir le montant et le moment de l'investissement. Le Pie peut être modifié ou supprimé à tout moment, et tous ses paramètres peuvent être modifiés.

Veillez noter que lorsque vous utilisez les Pies d'investissement ou Autoinvest, aucun rendement n'est garanti et les performances présentées ne sont qu'une illustration des résultats d'investissement potentiels. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs. Il s'agit de données historiques qui ne constituent pas un conseil financier, et Trading 212 ne peut être tenu responsable des performances d'un Pie.

L'outil Copies de Pie ne constitue en aucun cas une forme de gestion discrétionnaire des investissements. Toute explication ou information mise à votre disposition dans le cadre des Copies de Pie ou concernant les performances d'un Pie n'a pas vocation à être considérée comme un conseil, et ne doit pas être interprétée comme tel. Ces informations vous sont fournies à titre purement indicatif.

## **6. Avertissements sur les risques liés aux Modèles de Pie.**

### **6.1. Risque de marché**

Les Modèles de Pie sont exposés au risque de marché, ce qui peut entraîner des pertes d'investissement potentielles en raison de changements dans les conditions générales du marché. Les fluctuations des cours des actions et des conditions économiques peuvent avoir un impact sur la performance des actifs du Modèle de Pie. Veuillez noter que les rendements ne sont pas garantis et ne sont qu'une illustration de ce que pourraient être les résultats d'investissement potentiels. Les performances passées ne constituent pas un

indicateur fiable des résultats futurs. Il s'agit de données historiques qui ne constituent pas des conseils d'investissement, et Trading 212 ne peut être tenu responsable des performances d'un Modèle de Piee.

## **6.2. Risques inhérents aux hypothèses de modèle**

Les Modèles de Pie sont conçus sur la base de données fournies par des tiers et comportent certaines hypothèses sur les rendements, les corrélations et les variantes des classes d'actifs. Si ces hypothèses s'avèrent inexactes ou si les conditions du marché s'écartent rapidement, les performances du Modèle de Pie peuvent différer. Veuillez noter que Trading 212 EU propose un service d'exécution uniquement et que vous êtes responsable de vos propres décisions d'investissement.

## **6.3. Défaut de personnalisation et de conseils**

Les Modèles de Pie sont conçus sur la base de données fournies par des tiers, pour un large éventail d'investisseurs ayant une tolérance au risque et des objectifs différents. Ils ne sont pas personnalisés pour répondre à vos besoins spécifiques et, par conséquent, ils peuvent ne pas correspondre à votre situation financière, à votre tolérance au risque et à vos objectifs singuliers. Vous êtes seul responsable d'évaluer si les Modèles de Pie proposés sont le bon choix pour vous et de les ajuster selon vos préférences.

## **6.4. Aucun rééquilibrage automatique**

Aucune fonctionnalité de rééquilibrage automatique n'est disponible. Vous êtes responsable de la sélection d'un Modèle de Pie approprié et de sa gestion. Si un fournisseur de données de modèles de Piee tiers modifie les données sources, les modèles Pie copiées ne seront pas mis automatiquement à jour sans votre connaissance ni votre consentement. À la place, vous serez informé à chaque fois que certains aspects de votre(vos) modèle(s) de Pie(s) auront été modifiés, et vous pourrez alors décider de mettre à jour le Modèle de Pie vers sa version la plus récente ou de le conserver tel quel.

## **7. Risques inhérents au Trading 24 h/24, 5 j/7**

Il existe certains risques associés au trading en dehors des Heures normales de trading. Vous devez vous familiariser avec ces risques et déterminer si le Trading 24 h/24, 5 j/7 est compatible avec votre propre stratégie et vos objectifs d'investissement. Vous êtes responsable de vous informer sur les horaires des marchés concernés sur lesquels vous

tradez et de déterminer votre propre stratégie d'investissement. La fonction de Trading 24 h/24 et 5 j/7 ne constitue pas une recommandation ou une affirmation selon laquelle le Trading 24 h/24 et 5 j/7 sera réussi ou répondra à vos besoins d'investissement.

Certains risques associés au trading 24 h/24 et 5 j/7 sont les suivants :

### **7.1. Baisse de liquidité**

Dans le Trading 24 h/24 et 5 j/7, le nombre d'ordres sur le marché est généralement inférieur par rapport aux Heures ordinaires de marché, car moins de traders achètent et vendent des actions. Par conséquent, vos ordres peuvent prendre plus de temps à être exécutés, peuvent être exécutés partiellement ou, dans certains cas, ne pas être exécutés du tout.

### **7.2. Plus grande volatilité des prix**

En raison du volume plus faible des transactions, les prix pendant les sessions de Trading 24 h/24 et 5 j/7 peuvent devenir beaucoup plus volatils par rapport à ceux aux heures régulières de marché. Par conséquent, vos ordres peuvent être exécutés à un prix moins favorable par rapport au prix que vous obtiendriez pendant la session régulière de trading.

### **7.3. Spreads plus larges**

Un spread est la différence entre le prix d'achat et le prix de vente d'une action. Dans un environnement de liquidité plus faible et de volatilité plus élevée, comme dans le Trading 24 h/24 et 5 j/7, les spreads peuvent devenir plus larges que d'habitude et ainsi engendrer des conditions moins favorables pour l'achat et la vente d'actions ou d'autres titres.

### **7.4. Annonces de nouvelles**

Souvent, les entreprises et autres institutions publient des informations importantes en dehors des heures régulières de marché, telles que les bénéfices, le rachat d'actions, etc. Lorsqu'on ajoute à cela une volatilité plus élevée et une liquidité plus faible, cela peut entraîner des pics de prix importants sur certaines actions pendant le Trading 24 h/24 et 5 j/7 et accroître les risques.

## 7.5. Marchés non liés

Les prix affichés sur notre Plateforme de trading pendant le Trading 24 h/24 et 5 j/7 ne sont pas basés sur le marché, car le système de trading 24 h/24 et 5 j/7 n'est pas interconnecté avec d'autres systèmes de ce type et peut refléter des prix différents de ceux d'autres systèmes de Trading 24 h/24 et 5 j/7 fonctionnant simultanément, négociant les mêmes actions ou titres. Cela peut entraîner l'obtention de prix moins favorables dans un système de Trading 24 h/24 et 5 j/7 par rapport à un autre.

## 7.6. Fluctuation des cours

Les cours des actions négociées pendant le Trading 24 h/24 et 5 j/7 pourraient ne pas refléter les prix à la fin des heures de marché régulières ou à l'ouverture de la session régulière le jour suivant. Par conséquent, vous pourriez recevoir des prix moins favorables pendant le Trading 24 h/24 et 5 j/7.

Veillez garder à l'esprit que les risques de baisse des liquidités, de hausse de la volatilité des prix et de spreads plus larges pendant le Trading nocturne sont plus élevés que pendant le Trading en horaires prolongées.

## 8. Avertissements sur les risques applicables aux CFD et aux actions.

### 8.1. Exécution uniquement – Vous tradez entièrement à vos propres risques et périls

Les services que Trading 212 EU vous propose sont des services « en exécution seule », c'est-à-dire uniquement l'exécution de vos instructions de trading. Nous ne vous prodiguerons ni conseil ni recommandation concernant la pertinence d'un quelconque investissement avec nous, et rien de ce que nous vous envoyons ou vous disons ne doit être interprété comme tel. Nous ne fournissons pas de conseils d'investissement, en fiscalité ou en trading. Nous ne vous conseillerons sur aucune transaction et ne surveillerons pas vos décisions de trading pour déterminer si elles vous conviennent ou pour vous aider à éviter

les pertes. Vous devez obtenir par vous-même des conseils financiers, juridiques, fiscaux et autres conseils professionnels pour savoir si les CFD ou les actions constituent un investissement approprié pour vous. Nous pouvons vous fournir des informations factuelles concernant nos produits, les risques qui en découlent ou les marchés financiers en général ; ce faisant, nous n'aurons pas évalué votre situation individuelle.

## 8.2. Risque de marché

Le trading d'actions et de CFD est sujet au risque de fluctuations soudaines du marché. Le trading de CFD repose en particulier sur le mouvement des prix des produits financiers sous-jacents. Vous êtes donc exposé à des risques similaires, mais amplifiés, liés à la détention des actifs sous-jacents.

## 8.3. Risque de volatilité

Les marchés des CFD et des actions peuvent être très volatils. Les prix des CFD et de leurs produits sous-jacents (actions ou indices) peuvent fluctuer rapidement et dans de larges proportions. Les cours des CFD seront influencés, entre autres, par le prix du marché du produit sous-jacent du CFD, les bénéfices et les performances de la ou des sociétés dont les actions composent le produit sous-jacent ou un indice connexe, les performances de l'économie dans son ensemble, l'évolution des relations entre l'offre et la demande pour le produit sous-jacent ou les instruments et indices connexes, les programmes et politiques publics, commerciales et industrielles, les taux d'intérêt, les événements politiques et économiques nationaux et internationaux et les caractéristiques psychologiques prévalant sur le marché en question.

De plus, des mouvements brusques, soudains et inattendus du prix du produit sous-jacent peuvent entraîner pour vous un profit ou une perte substantiel et amplifié. Les marchés pourraient ne pas évoluer de manière fluide et des « écarts » de prix peuvent survenir avec des cotations consécutives très espacées. Il se peut que vous n'ayez pas toujours la possibilité de passer un ordre ou que notre plateforme de trading n'exécute pas un ordre au niveau de prix que vous avez sélectionné. Cette situation peut avoir pour effet l'exécution des ordres stop loss à des prix défavorables, soit plus élevés, soit plus bas que ce que vous aviez prévu, en fonction de la direction de votre transaction.

## 8.4. Risque de change

Lorsque vous tradez un produit libellé dans une devise différente de celle dans laquelle vous détenez votre compte, les fluctuations du taux de change affectent vos profits et vos pertes.

Lorsque vous tradez un CFD ou des actions libellés dans une devise autre que la devise de base de votre compte ou celle déposée sur celui-ci, toutes les marges, tous les bénéfices, toutes les pertes et tous les crédits et débits de financement relatifs à ce CFD sont calculés dans la devise dans laquelle le CFD est libellé. Ainsi, vos profits ou pertes seront davantage affectés par les fluctuations des taux de change entre la devise du compte et celle du CFD. Trading 212 EU applique une "décote de marge" (ou haircut) pour refléter ce risque, ce qui a pour effet d'augmenter l'exigence de marge applicable au CFD.

## 8.5. Risque de fluctuation des taux d'intérêt

Les taux d'intérêt fluctuent, ce qui affecte les frais de financement (ou remboursements) que vous devrez payer (ou pourriez recevoir) sur vos positions longues (ou courtes) en CFD. Cela affectera également vos profits ou pertes totaux.

## 8.6. Risque lié aux changements réglementaires et fiscaux

Les changements en matière de fiscalité, de législation ou de politiques gouvernementales, fiscales, monétaires et réglementaires peuvent avoir un effet négatif sur la valeur de vos CFD ou actions, sur les impôts que vous payez sur vos CFD ou actions, ainsi que sur le rendement total de ces produits.

## 8.7. Risque de liquidité

Dans certaines circonstances, il peut être impossible de clôturer une partie ou la totalité d'une position au prix actuel, voire pas du tout. Nous ne sommes pas tenus de fournir des cotations pour un CFD à tout moment, et nous ne garantissons pas la disponibilité continue des cotations ou des transactions pour un CFD. Nous pouvons, à notre seule discrétion, cesser de coter les CFD et/ou d'entrer de nouvelles Transactions sur CFD ou sur actions à tout moment en raison d'un manque de données de marché, d'arrêts, de suspensions, d'erreurs, d'illiquidité ou de volatilité sur le marché du produit sous-jacent, ou de nos propres paramètres de risque ou de profit, d'erreurs techniques, de problèmes de communication,

d'événements de marché, politiques, économiques ou gouvernementaux, de catastrophes naturelles ou autres, ou pour d'autres raisons.

### **8.8. Risque de perturbation ou d'interruption de l'accès aux systèmes et services électroniques**

Trading 212 EU s'appuie sur des logiciels informatiques, du matériel informatique et des infrastructures de télécommunications et de réseau pour fournir ses services aux clients, et sans ces systèmes, nous ne pouvons pas fournir les services. Ces systèmes et services informatiques, tels que ceux que nous utilisons, sont intrinsèquement vulnérables aux perturbations, aux retards ou aux pannes, ce qui peut vous faire perdre l'accès à notre Plateforme de trading ou signifier que nous ne sommes pas en mesure de fournir des cotations ou des opérations sur CFD ou actions, ou peut avoir un impact négatif sur la totalité ou une partie de nos services. En vertu de nos Conditions CFD, vous acceptez nos systèmes et services et notre responsabilité envers vous est limitée.

### **8.9. Comptes séparés**

Conformément à la réglementation BaFin, tous les fonds de nos clients sont gardés sur des comptes bancaires séparés. Bien que Trading 212 EU suit de près la solvabilité de ses banques et les sélectionne en fonction de leur viabilité et de leur solidité, en ne faisant appel qu'à des banques internationales de premier plan, cela ne signifie pas pour autant qu'elles sont sans risque. Nous pouvons vous fournir, sur demande, des détails sur les banques que nous utilisons.

### **8.10. Aucune garantie**

Trading 212 ne garantit pas et ne peut pas garantir le capital initial de votre portefeuille ou sa valeur à tout moment ou tout argent investi dans vos transactions en CFD ou en actions.

Vous reconnaissez et acceptez sans réserve que, quelles que soient les informations que nous pourrions vous proposer, la valeur de tout investissement peut fluctuer à la baisse ou à la hausse et il est même probable que l'investissement puisse perdre toute valeur.

Vous reconnaissez et acceptez en outre sans réserve que vous vous exposez à un risque important de subir des pertes et des dommages en raison de vos transactions sur CFD ou sur actions et vous acceptez et déclarez que vous êtes prêt à assumer ce risque.

Vous ne devez pas vous engager dans des transactions sur CFD ou sur actions à moins de comprendre la nature de ces transactions, la nature de la transaction particulière que vous concluez et l'étendue réelle de votre exposition au risque de perte. Afin de vous engager avec succès dans le Trading de CFD ou d'actions, vous devez avoir de l'expérience dans le trading de produits dérivés et comprendre la nature à effet de levier de ces produits.

## 8.11. Risques liés à l'Argent non investi

Lorsque vous détenez de l'Argent non investi auprès de Trading 212 EU, nous pouvons le déposer auprès d'institutions financières allemandes (dépôts à terme ou dépôts bancaires réguliers) et/ou permettre à Trading 212 EU de le garder auprès de fonds du marché monétaire qualifiés (QMMF) en votre nom, et vous pouvez être éligible à la réception d'intérêts de notre part sur l'argent non investi, conformément aux conditions d'investissement/CFD applicables.

Lorsque nous déposons votre Argent non investi auprès d'institutions financières allemandes, cela peut toujours vous exposer à certains risques :

### 8.11.1. Dépôts bancaires réguliers

- a. **Inflation** : Le risque d'inflation survient lorsque le taux d'inflation est supérieur au taux d'intérêt perçu, ce qui peut entraîner une perte de valeur de votre argent au fil du temps.
- b. **Risque de crédit** : Si l'institution financière dans laquelle votre Argent non investi est déposé devient insolvable, vous pouvez perdre (une partie de) votre argent. Pour gérer ce risque, Trading 212 EU sélectionne soigneusement les institutions financières et surveille régulièrement leur solvabilité. En outre, vous pouvez peut-être récupérer (une partie de) votre argent auprès des Systèmes de protection des investisseurs et des dépôts.

### 8.11.2. Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont généralement considérés comme peu risqués et s'accompagnent généralement d'un taux d'intérêt plus élevé que les dépôts bancaires ordinaires. Outre les risques applicables aux dépôts bancaires réguliers, les risques suivants doivent être pris en compte en ce qui concerne les dépôts à terme :

- a. **Échec** : Lorsque Trading 212 EU garde votre argent dans des dépôts à terme, cela n'affecte pas votre capacité à retirer votre argent ou à l'utiliser pour effectuer des investissements dans des circonstances normales. Toutefois, dans le cas où Trading 212 EU, ou l'institution financière auprès de laquelle nous gardons votre argent, fait faillite, il pourrait y avoir un retard dans l'accès à votre argent pour le retrait pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois.
- b. **Délais de retrait** : En outre, dans le cas improbable où un très grand nombre de clients de Trading 212 EU retirerait en même temps un montant important de leur Argent non investi détenu sur des comptes de dépôt à terme ou décideraient de le déposer dans des Investissements, le traitement de toutes les demandes pourrait prendre un certain temps, ce qui pourrait avoir une incidence sur les délais de retrait mentionnés dans les Conditions applicables à Invest/aux CFD

### 8.11.3. Fonds du marché monétaire qualifié (FMMQ)

Les FMMQ sont des fonds du marché monétaire, gérés par un gestionnaire de fonds, qui sont généralement tenus de maintenir une stratégie à faible risque en investissant dans des instruments financiers tels que des obligations d'État. Les FMMQ sont généralement soumis à un contrôle réglementaire plus rigoureux et doivent répondre à des normes de qualité plus élevées que les autres fonds du marché monétaire. Néanmoins, comme pour tout investissement, certains risques s'appliquent :

- a. **Risque de crédit** : Si le FMMQ dans lequel votre Argent non investi est déposé devient insolvable, vous risquez de perdre (une partie de) votre argent. Pour gérer ce risque, Trading 212 CY sélectionne soigneusement uniquement des FMMQ hautement réglementés et surveille régulièrement leur solvabilité.
- b. **Risque de gestion** : La performance peut être affectée par les décisions prises par le gestionnaire de fonds du FMMQ. De mauvais choix ou stratégies d'investissement peuvent entraîner des rendements inférieurs ou un risque accru.

- c. **Risque de taux d'intérêt** : La valeur des titres d'un FMMQ peut être affectée par les variations des taux d'intérêt de base. Si les taux d'intérêt de base augmentent, la valeur des actifs sous-jacents existants, tels que les obligations (avec des taux d'intérêt plus bas), pourrait diminuer. Toutefois, comme les FMMQ investissent généralement dans des titres à court terme, ce risque est plus faible que celui des investissements obligataires à long terme.
- d. **Risque de liquidité** : Bien que les FMMQ soient conçus pour être très liquides, permettant aux investisseurs de retirer leur argent à tout moment, des conditions de marché extrêmes pourraient avoir un impact sur cela. Dans de telles circonstances, un nombre élevé de demandes de retrait pourrait potentiellement entraîner des retards.

## 9. Risques liés à la conservation et aux services de garde

### 9.1. Cadre des services de garde

Le modèle de services de garde de Trading 212 EU diffère du modèle standard de garde collective sécurisée (*Girosammelverwahrung*), généralement proposé en Allemagne via Clearstream Banking AG. Dans ce système standard, les investisseurs acquièrent généralement une copropriété directe (en pleine propriété) d'un titre global détenu auprès du dépositaire central de titres (CSD). À la place, nous conservons vos instruments financiers sur des comptes clients omnibus auprès de sous-dépositaires tiers. Votre droit est classé comme un « droit à la livraison » contractuel.

Cela signifie que vous détenez une créance contractuelle contre Trading 212 EU pour la livraison de vos titres, plutôt qu'un droit réel direct sur le stock physique détenu auprès du dépositaire central de titres (CSD). Bien que vous restiez le bénéficiaire effectif, vos droits sont dérivés et indirects.

### 9.2. Mise en commun des risques et des déficits

Vos actifs sont regroupés avec ceux d'autres clients dans des comptes omnibus. Bien que strictement séparés des actifs de notre propre entreprise, ils ne sont pas identifiés individuellement par votre nom au niveau du sous-dépositaire.

Dans le cas peu probable d'un défaut de paiement ou d'une insolvabilité d'un

sous-dépositaire, un déficit non justifié pourrait apparaître sur le compte omnibus. Si ce déficit ne peut être entièrement comblé par le sous-dépositaire, vous pourriez partager la perte au prorata avec les autres clients du même groupe. Il s'agit d'un risque spécifique lié au service de garde partagée, différent de la protection offerte par le service de garde individuelle séparée.

En raison de la détention en bloc, des retards administratifs peuvent survenir dans l'attribution des dividendes, des droits de vote ou des opérations sur titres à votre compte spécifique, comparativement aux détentions directes.

### **9.3. Garde et juridiction étrangères**

Pour faciliter les échanges internationaux, vos instruments financiers sont fréquemment conservés en dépôt dans des juridictions situées en dehors de l'Allemagne.

Les actifs détenus à l'étranger sont soumis aux lois et réglementations de ce pays tiers, qui peuvent offrir des niveaux de protection des investisseurs différents de ceux du droit allemand. En cas d'insolvabilité d'un sous-dépositaire étranger, la réalisation de vos actifs sera déterminée par les lois sur l'insolvabilité de cette juridiction étrangère (*Lagerland*). Ces procédures peuvent être nettement plus longues et l'issue moins certaine qu'en vertu du droit allemand en matière d'insolvabilité. Pour les actifs détenus en service de garde à l'étranger, la responsabilité de Trading 212 EU se limite en général à la sélection et à la surveillance prudentes du sous-dépositaire étranger.

### **9.4. Sûretés, privilèges et droits de compensation**

Bien que nous nous efforcions de protéger vos actifs contre toute réclamation de tiers dans la mesure du possible et que nous obtenions des lettres de confirmation de nos partenaires de services de garde à cet effet, dans certaines juridictions, la législation applicable ou les pratiques courantes du marché peuvent accorder au dépositaire tiers, au sous-dépositaire ou au courtier intermédiaire un droit de sûreté, un privilège ou un droit de compensation sur les instruments détenus sur le compte client omnibus.

### **9.5. Dépositaires actuels**

Comme nous utilisons un réseau de sous-dépositaires en fonction du marché, nous tenons à jour sur notre site Web une liste de tous les dépositaires tiers et de leurs pays de garde respectifs.

## 10. Risques liés aux accords intragroupes

Trading 212 EU fait partie d'un groupe de sociétés plus large, le groupe Trading 212. Pour assurer l'efficacité de nos services, nous faisons souvent appel à d'autres entités du groupe Trading 212 pour exécuter vos ordres ou gérer nos risques, comme indiqué dans la politique d'exécution des ordres. Bien que ces arrangements soient conçus pour vous être bénéfiques, traiter avec des parties liées peut engendrer des risques spécifiques de conflit d'intérêts dont vous devez être conscient.

### 10.1. Exécution des ordres intragroupe (compte Invest)

Lorsque vous négociez des instruments financiers sur le compte Invest, nous acheminons vos ordres vers nos entités affiliées, notamment Trading 212 CY ou Trading 212 IE, qui agissent en tant que principaux courtiers d'exécution. Le fait d'acheminer les ordres des clients vers des entités appartenant à notre propre groupe plutôt que vers des courtiers tiers non affiliés peut engendrer des risques de conflit d'intérêts. Par exemple, cela implique le risque qu'une société d'investissement comme la nôtre privilégie les intérêts commerciaux de son groupe (par exemple, en conservant le volume des transactions ou les revenus au sein du groupe) au détriment des intérêts du client.

Conformément à nos obligations légales et réglementaires, Trading 212 conserve l'entière responsabilité d'assurer la meilleure exécution de vos ordres, même s'ils sont exécutés au sein du groupe. Notre Politique d'exécution des ordres décrit comment nous nous conformons à ces exigences réglementaires. Nous ne sélectionnons nos affiliés comme courtiers d'exécution que parce que nous avons déterminé que cet arrangement nous permet de vous offrir le meilleur résultat possible de manière constante, notamment en éliminant les commissions des courtiers tiers et en réduisant les coûts d'exécution.

### 10.2. Couverture du risque de marché au sein du groupe (compte CFD)

Lorsque vous négociez des CFD, Trading 212 EU agit en tant que contrepartie. Pour gérer le risque de marché associé à vos positions ouvertes, nous pouvons couvrir ou compenser ce risque avec d'autres entités du groupe Trading 212, notamment Trading 212 CY ou Trading 212 IE. Le recours à des contrats avec d'autres entités du Groupe pour couvrir les risques peut créer un conflit d'intérêts potentiel. Plus précisément, les conditions de l'accord de couverture pourraient être influencées par la relation entre les entités liées, pouvant donner la priorité aux besoins de gestion des risques du groupe au détriment des intérêts des

clients.

Nous mettons en place ces accords de couverture afin de réduire les coûts d'exécution et l'impact sur les prix du marché pour nos clients. Pour gérer ce conflit, nous veillons à ce que tout accord de ce type soit conclu en toute indépendance et soit soumis à un contrôle indépendant.

### **10.3. Procédures et mesures relatives aux conflits d'intérêts**

Nous avons mis en place des procédures strictes pour identifier, gérer et prévenir ces conflits (potentiels) afin d'éviter que nos clients se trouvent désavantagés. Ces procédures garantissent une supervision suffisante et indépendante de nos dispositifs d'exécution et de couverture, afin que nous puissions surveiller efficacement et évaluer de manière critique la qualité d'exécution fournie par les entités de notre groupe. Des informations supplémentaires sur les mesures que nous prenons pour identifier, gérer et prévenir ces risques sont présentées ci-dessous, dans la Section II (Conflits d'intérêts) de cet Avis de divulgation.

## Section II – Conflits d'intérêts

Nous avons mis en place une série de procédures afin d'identifier, de surveiller, de gérer et, le cas échéant, de divulguer les conflits d'intérêts qui peuvent survenir de temps à autre. L'efficacité de tous ces dispositifs de contrôle est surveillée en permanence et fait partie de notre programme de surveillance de la conformité.

Nous attachons du prix au maintien d'une forte culture de conformité. Cette culture est continuellement renforcée auprès de l'ensemble du personnel, et la nécessité de toujours agir au mieux des intérêts des clients est la pierre angulaire de notre philosophie.

### 1. Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

Des conflits d'intérêts peuvent survenir dans n'importe quel domaine de notre activité au cours de la fourniture de services d'investissement et auxiliaires, ce qui peut avoir pour effet de favoriser nos intérêts. Des conflits d'intérêts peuvent survenir entre différentes parties, notamment :

- a. Trading 212 et un ou plusieurs de ses clients ;
- b. Trading 212 EU et Trading 212 CY ;
- c. Un directeur ou un employé et un ou plusieurs clients de l'entreprise ;
- d. Un directeur ou un employé et Trading 212 ;
- e. Deux ou plusieurs clients de Trading 212 ;
- f. Un prestataire de services tiers et Trading 212 ;
- g. Un prestataire de services tiers et le(s) client(s) de Trading 212 ; et,
- h. Deux employés ou plus.

Il n'est pas souhaitable d'énumérer une liste définitive de circonstances dans lesquelles des conflits pourraient survenir ; une partie de la formation du personnel dans ce domaine consiste à reconnaître et à résoudre les conflits potentiels ou à les faire remonter aux supérieurs hiérarchiques dans le cadre de l'activité. Toutefois, pour aider à identifier les conflits d'intérêts potentiels, nous avons pris en compte un certain nombre de domaines, notamment :

- a. circonstances dans lesquelles nous pourrions réaliser un gain financier ou éviter une perte financière au détriment d'un client ;

- b. lorsque des incitations financières ou autres visant à favoriser les intérêts d'un client ou d'un groupe de clients par rapport aux intérêts d'un autre client ou groupe de clients pourraient survenir ;
- c. lorsque nos employés effectuent des transactions sur des comptes personnels et que leurs positions s'opposent à celles des clients, notamment en ce qui concerne les actions moins liquides ;
- d. lorsque nous sommes susceptibles de recevoir ou recevons une incitation d'un tiers en relation avec un service fourni au client ou à nous, sous forme d'argent, de biens ou de services, autre que la commission ou les honoraires standard pour ce service ;
- e. lorsque nous ou une personne concernée avons un intérêt dans le résultat d'un service fourni au client ou d'une transaction effectuée pour le compte du client, qui est distinct de l'intérêt du client dans ce résultat ;
- f. lorsque nous disposons d'informations sur un client ou avons obtenu des informations d'un client qui sont pertinentes pour les transactions d'un autre client (par exemple, des informations qui montrent qu'un client peut vendre une action spécifique et qu'un autre l'achète) ; et
- g. lorsque nos employés acceptent des avantages ou des cadeaux qui pourraient être interprétés comme étant en conflit avec nos devoirs envers le client.

Nous présentons ici un résumé des conflits d'intérêts les plus fréquents qui peuvent survenir et des mesures que nous prenons pour les identifier et les atténuer.

## **2. Gestion et suivi des conflits.**

Trading 212 EU et Trading 212 CY disposent tous deux d'un certain nombre de mécanismes pour gérer les conflits potentiels et réels ; En voici une synthèse.

### **2.1. Politiques et procédures**

Afin d'identifier, d'analyser et d'atténuer tout conflit d'intérêts potentiels, nous avons mis en place des politiques et des procédures dans l'ensemble de nos activités pour garantir l'identification, la prise en compte et l'atténuation des conflits. Nous avons également élaboré un solide plan de contrôle de la conformité, qui comprend une surveillance permanente des Conflits d'intérêts.

Nos employés suivent des formations régulières et bénéficient de conseils en cas de situations conflictuelles. L'équipe de direction est chargée de veiller à ce que ses équipes disposent de solides mécanismes de contrôle pour identifier et gérer les risques qui se présentent. Nous disposons d'un Cadre de gestion des risques et d'un registre dans lequel nous enregistrons les conflits d'intérêts réels et potentiels, ainsi que les détails des mécanismes de contrôle mis en place pour atténuer les problèmes potentiels.

## **2.2. Surveillance**

Lorsque les intérêts d'une équipe et de ses clients peuvent entrer en conflit avec les intérêts d'une autre équipe et de ses clients, la structure de gestion est séparée. Nous avons mis en place des mesures visant à empêcher ou à limiter toute personne exerçant une influence inappropriée sur la manière dont les services ou les activités sont exécutés.

## **2.3. Rémunération**

Afin d'atténuer tout conflit d'intérêts lié à un mécontentement à l'égard de la rémunération, nous disposons d'une politique de rémunération qui est mise à jour chaque année. Tout lien direct entre la rémunération des personnes concernées (c'est-à-dire le personnel, les employés et les membres du conseil d'administration) principalement engagées dans une activité et la rémunération ou les revenus générés par différentes personnes concernées principalement engagées dans une autre activité, lorsqu'un conflit d'intérêts peut survenir dans le cadre de ces activités, a été supprimé. La rémunération de notre personnel est constituée des éléments suivants :

- a. Salaire de base et avantages sociaux connexes ;
- b. Bonus annuel discrétionnaire.

Ceux-ci prennent en compte les performances individuelles, d'équipe et de l'entreprise. Aucun employé ne bénéficiera directement d'une transaction qu'un client pourrait effectuer.

## **2.4. Paiements à des tiers**

Nous pouvons collaborer avec des sociétés affiliées et/ou des tiers, directement ou indirectement, pour la commercialisation et la promotion de nos services d'investissement. Nous pouvons rémunérer ces sociétés affiliées et/ou tiers – selon un modèle basé sur la performance – pour la recommandation de nouveaux clients. Ce paiement est principalement déterminé en prenant en considération le nombre de clients directement

parrainés par les affiliés et/ou des tiers. La rémunération est due une fois que nous sommes convaincus que notre devoir d'agir honnêtement, équitablement et dans le meilleur intérêt de nos clients n'est pas compromis.

## **2.5. Cadeaux et incitations**

Afin de dissuader nos employés de recevoir des cadeaux ou des incitations, nous avons mis en place des procédures concernant l'offre et la réception de cadeaux ou de marques d'hospitalité. Les employés ne doivent ni solliciter ni accepter d'avantages potentiellement contraires à nos obligations envers les clients, ni offrir d'avantages potentiellement contraires aux obligations du destinataire envers ses propres clients.

## **2.6. Intérêts commerciaux extérieurs**

Nous gérons tout conflit d'intérêts potentiel découlant des activités extérieures au travail des employés qui peuvent survenir en exigeant de tous les employés qu'ils divulguent leurs intérêts commerciaux extérieurs et leurs mandats d'administrateur. Nous effectuons des exercices de sélection préalable à l'embauche afin de garantir que le personnel est apte, compétent et qualifié.

## **2.7. Transactions sur compte personnel**

Afin de s'assurer que nos employés investissent en respectant les réglementations en vigueur et sans utiliser d'informations d'initiés, nous avons mis en place des restrictions concernant les transactions effectuées par les employés sur leur propre compte. Tous les comptes de transaction ou d'investissement doivent être approuvés par la direction et des copies des notes de contrat sont automatiquement envoyées au département de la conformité.

## **2.8. Négociation et allocation**

Afin de garantir que les transactions ne soient pas attribuées en faveur d'un groupe de clients ou de membres du personnel, nous appliquons des procédures de négociation et d'attribution qui couvrent les transactions de manière équitable et en bonne et due forme.

## 2.9. Politique d'indépendance

Nos procédures exigent de nos employés qu'ils fassent abstraction de tout intérêt matériel ou conflit d'intérêts lorsqu'ils agissent pour le compte de clients.

## 2.10. Confidentialité

Notre politique rigoureuse en matière de confidentialité des clients garantit que toutes les informations relatives aux clients sont conservées par l'entreprise et traitées comme étant confidentielles. Les informations confidentielles ne sont divulguées qu'aux personnes habilitées à les recevoir. Il est interdit à tout membre du personnel d'utiliser ces informations confidentielles dans son propre intérêt.

## 3. Tenue de registres.

Le service Conformité veillera à ce que tout « Conflit d'intérêts » soit consigné dans un registre approprié et distinct intitulé « Conflits d'intérêts », et informera le service Gestion des risques, la haute direction et le Conseil d'administration de l'affaire et de toute mesure prise.

Le registre doit également contenir une version actualisée du présent Avis de divulgation. Les informations contenues dans le registre facilitent l'identification et la gestion efficaces de tout « Conflit d'intérêts » potentiel.

## 4. Divulgation des conflits.

La troisième étape de l'atténuation des « Conflits d'intérêts » potentiels consiste à faire preuve de transparence à l'égard des clients en ce qui concerne les conflits identifiés qui pourraient survenir ou sont sur le point de survenir dans le cadre de la conduite des affaires. Des mesures potentielles seront mises en œuvre afin d'agir au mieux des intérêts du Client.

Lorsqu'un conflit survient et que Trading 212 en a connaissance, la Société prend toutes les mesures raisonnables pour y remédier et, si cela n'est pas possible, divulgue le conflit au client avant d'entreprendre des activités d'investissement pour celui-ci ou, si elle ne pense pas que la divulgation soit appropriée pour gérer le conflit, elle peut choisir de ne pas poursuivre la transaction ou à l'affaire ayant donné lieu au conflit.

Trading 212 se réserve le droit d'évaluer et de réviser périodiquement, au moins une fois par an, et, si nécessaire, de modifier le présent Avis de divulgation et ses dispositions, à sa seule discrétion, chaque fois qu'elle le jugera nécessaire ou approprié, afin de combler d'éventuelles lacunes.

## **5. Divers**

Ces dispositions relatives aux conflits d'intérêts ne font pas partie de nos conditions d'investissement et de CFD et n'ont pas vocation à nous imposer des obligations que nous n'aurions pas autrement. De même, ces dispositions relatives aux conflits d'intérêts n'ont pas vocation à créer, et ne créent pas, des droits ou des devoirs de tiers qui n'existeraient pas déjà s'ils n'avaient pas été mis à disposition.

## Section III – Procédures de plainte

### 1. Introduction

Si vous n'êtes pas satisfait d'un aspect de notre service, votre première action doit être de contacter notre Équipe du service client à l'adresse [info@trading212.com](mailto:info@trading212.com).

La section relative au traitement des plaintes définit la méthode de soumission des plaintes par les clients et nos processus de traitement de ces plaintes.

### 2. Qu'est-ce qu'une plainte ?

Nous définissons une plainte comme toute expression orale ou écrite d'insatisfaction, justifiée ou non, de la part ou au nom d'une personne concernant la fourniture ou le défaut de fourniture d'un service financier ou d'une décision de réparation, qui :

- a. allègue que le plaignant a subi (ou pourrait subir) une perte financière, une détresse matérielle ou un inconvénient matériel ; et
- b. concerne une activité du mis en cause, ou de tout autre mis en cause avec lequel le mis en cause collabore pour le marketing ou la fourniture de services ou de produits financiers, qui (si la plainte concerne Trading 212 CY) relève de la compétence du Service du Médiateur financier.

### 3. Comment déposer une plainte ?

Les plaintes doivent être soumises par écrit via les canaux de communication habituels du service client, à savoir en envoyant un e-mail à notre équipe du service client à [info@trading212.com](mailto:info@trading212.com).

Afin de nous permettre de répondre dans les plus brefs délais, une réclamation envoyée par le client devra comprendre :

- a. le nom et le prénom du client ;
- b. le nom d'utilisateur du client ;
- c. le numéro de compte du client ;
- d. la date à laquelle le problème est survenu ;
- e. les numéros de transaction concernés, le cas échéant ; et

- f. une description claire et logique du problème.

Les plaintes ne doivent pas inclure de langage offensant dirigé contre Trading 212 ou l'un de nos employés.

Notre équipe d'assistance à la clientèle peut vous contacter directement afin d'obtenir des éclaircissements et/ou des informations supplémentaires sur votre réclamation. Votre coopération est requise pour le traitement de la plainte en question.

Bien que notre équipe d'assistance à la clientèle soit en mesure de résoudre la majorité des requêtes, vous pouvez également transmettre la requête sous forme de plainte à notre service de conformité.

Pour contacter le service de conformité, vous devez écrire à l'adresse [complaints.de@trading212.com](mailto:complaints.de@trading212.com) ou :

**Trading 212 EU GmbH**

Bahnstraße 47, 40878 Ratingen  
Allemagne

en exposant les détails de votre réclamation aussi clairement que possible. Le service de conformité fonctionne de manière indépendante et procédera à un examen impartial de votre dossier, en vous contactant pour obtenir plus d'informations si nécessaire. Il s'efforcera de déterminer ce qui s'est passé ou ce qui ne s'est pas produit et d'évaluer si nous avons agi correctement et conformément aux présentes conditions générales et aux obligations réglementaires. Il peut également déterminer si une indemnisation est due.

## 4. Enquête

Dès réception de votre plainte, notre personnel en accusera réception dans les trois (3) jours suivant la réception de votre plainte et vous fournira le numéro de référence unique de votre plainte. Le numéro de référence unique doit être utilisé dans tous vos futurs contacts avec nous, le Médiateur financier, la BaFIN et/ou la CySEC concernant la plainte spécifique.

Bien que nos procédures internes nous accordent jusqu'à six weeks pour traiter une plainte, tous les efforts seront déployés pour résoudre les plaintes le plus rapidement possible.

## **5. Délais**

Nous ferons tout notre possible pour examiner attentivement une plainte, enquêter sur les circonstances entourant votre plainte et tenter de la résoudre sans retard injustifié. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour enquêter sur une plainte et fournir le résultat de notre enquête dans les trois (3) semaines suivant la date à laquelle la plainte a été soumise à la Société.

Au cours du processus d'enquête, Trading 212 tiendra le Plaignant informé du processus de traitement de la plainte.

Nous pouvons contacter directement le Plaignant (y compris par courrier électronique ou par téléphone) afin d'obtenir, si nécessaire, des éclaircissements et des informations supplémentaires concernant une plainte. Nous exigeons une coopération totale afin d'accélérer l'enquête et la résolution éventuelle d'une plainte.

Dans le cas où une plainte nécessite une enquête plus approfondie et que Trading 212 ne peut pas la résoudre dans un délai de trois (3) semaines, nous émettrons une réponse d'attente par écrit ou sur un autre support durable.

Lorsqu'une réponse de mise en attente est envoyée, elle indiquera les causes du retard et la date à laquelle l'enquête est susceptible d'être terminée. Dans tous les cas, nous fournirons au Plaignant le résultat de l'enquête au plus tard trois (3) semaines après l'émission de la réponse de mise en attente, en fonction de la complexité de l'affaire et de votre coopération.

Veillez noter que nous considérons une plainte comme close et cessons l'enquête concernée si le Plaignant ne nous répond pas dans un délai de douze (12) semaines à compter de la date de dépôt de la plainte.

Lorsque Trading 212 aura atteint un résultat, nous en informerons le Plaignant avec une explication de la position de Trading 212 et de toutes les mesures correctives que Trading 212 a l'intention de prendre (le cas échéant).

## 6. Résolution externe des litiges

Si le Plaignant n'est pas satisfait de la décision finale de Trading 212, il peut :

Si la plainte concerne les services offerts par Trading 212 CY (voir la section B des conditions d'investissement), soumettez votre plainte au Médiateur financier de la République de Chypre et demandez une médiation en vue d'une éventuelle indemnisation. Il est important que vous contactiez le Médiateur financier de la République de Chypre dans les seize (16) semaines suivant la réception d'une réponse finale de Trading 212, sinon le Médiateur financier de la République de Chypre pourrait ne pas être en mesure de traiter votre plainte.

Dans le cas peu probable où la Société ne serait pas en mesure de vous fournir une réponse finale dans le délai de douze (12) semaines spécifié ci-dessus, vous pouvez à nouveau contacter le bureau du Médiateur financier de la République de Chypre au plus tard seize (16) semaines après la date à laquelle nous aurions dû vous fournir notre décision finale.

### **Coordonnées du Médiateur financier de la République de Chypre :**

Site Web : <https://financialombudsman.org.cy/en/>

E-mail : [complaints@financialombudsman.gov.cy](mailto:complaints@financialombudsman.gov.cy)

Adresse postale : BOÎTE POSTALE : 25735, 1311 Nicosie, Chypre

Téléphone : +357 22 84 8900

Fax : +357 22 66 0584, +357 22 66 0118

ou via le lien suivant : <http://www.cysec.gov.cy/en-GB/complaints/how-to-complain/>

Si la réclamation concerne les Services proposés par Trading 212 EU (voir les sections A et C des Conditions applicables à Invest), vous pouvez adresser votre insatisfaction à l'instance d'arbitrage de la BaFin :

### **Schlichtungsstelle bei der Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht**

Referat VBS 12

Site web : [www.bafin.de](http://www.bafin.de)

e-mail : [schlichtungsstelle@bafin.de](mailto:schlichtungsstelle@bafin.de)

Adresse postale : Marie Curie-Strasse 24-28, 60439 Frankfurt am Main Germany

## **7. Registre des plaintes**

Nous conservons toutes les plaintes que nous recevons dans une archive interne, le plus rapidement possible et de manière appropriée.

Nous sommes tenus de fournir à la BaFin (annuellement) et à la CySEC (mensuellement) des informations concernant les plaintes que nous recevons via un formulaire électronique.